

Le plagiat en bref

L'utilisation de ressources documentaires pour la rédaction d'un travail offre des avantages. Cela permet :

- d'enrichir son travail ;
- d'appuyer ses réflexions ;
- de s'appuyer sur des auteurs fiables reconnus dans le domaine abordé.

Toutefois, l'utilisation de ressources demande une reconnaissance du/des auteur(s) d'origine. Si ceci n'est pas respecté, l'auteur du nouveau document contreviendra au droit d'auteur (LDA ; RS 231.1, 1992) et sera accusé de plagiat.

Le plagiat est donc une fraude qui consiste à s'approprier une production (texte, image, graphique, vidéo, etc.) dans son travail sans mentionner qui en est l'auteur d'origine.

En d'autres termes, le plagiat consiste à :

- Recopier mot pour mot le passage d'un livre, d'un article, d'une page web etc. sans citer qui en est l'auteur ;
- Reprendre et résumer l'idée originale d'un auteur sans indiquer la provenance ;
- Traduire partiellement ou totalement le passage d'un livre, un article, une page web, etc. sans citer la source ;
- Reprendre des images, graphiques ou données sans mentionner la provenance.

Pour éviter de plagier il est donc nécessaire de référencer toutes les ressources documentaires utilisées et de joindre une bibliographie au travail nouvellement rédigé.

La bibliographie

La bibliographie est une liste ordonnée des références utilisées pour rédiger un travail. Celle-ci, outre sa nécessité, offre plusieurs avantages, tels que :

- Rendre compte de ses recherches ;
- Permettre aux lecteurs et correcteurs de vérifier les informations présentées ;

- Rendre crédit aux auteurs consultés et ainsi respecter le droit d'auteur.

Quelques modèles de référencement

Voici quelques modèles de référencement selon le type de document :

Livre	NOM, Prénom, année. <i>Titre</i> : sous-titre. Édition. Lieu : éditeur. Collection, numéro. ISBN.
Article de périodique	NOM, Prénom, année. Titre de l'article : sous-titre. <i>Titre de la revue</i> . Date de publication. Numérotation, pages.
Article en ligne	NOM, Prénom, année. Titre de l'article : sous-titre. <i>Titre de la revue</i> [en ligne]. Date de publication. Numérotation, pages. [Consulté le jour mois année]. Disponible à l'adresse : URL
Vidéo en ligne	NOM, Prénom, année. <i>Titre</i> : sous-titre. [support/forme]. Edition/Version. Format/Configuration requise. Lieu : éditeur/société de production, date de publication.
Image	<i>La référence sera placée sous l'image même dans ce style :</i> Nom, prénom du photographe, libellé de l'image, date. <i>Dans la bibliographie, la référence correspondra au document dans lequel l'image a été reprise (livre, article, etc.)</i>

Pour obtenir davantage d'informations concernant la rédaction de références bibliographiques, nous vous conseillons de consulter le *Guide de rédaction de références bibliographiques* disponible sur le site du Collège.